



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES N°294

Directeur de la publication Guy SCHMITT

Comité de rédaction Commune de Soultz-les-Bains

Impression : Commune de Soultz-les-Bains

Mairie de Soultz-les-Bains 1, rue de Molsheim Tél : 03-88-38-10-24 Fax : 03-88-38-06-87

Courriel: mairie@soultz-les-bains.fr

Le Mot du Maire

En 1793, dans la foulée de la Révolution française, les députés décident de créer une nouvelle collectivité territoriale : la commune. Elle est l'héritière de la paroisse et se voit doter ainsi ses compétences générales : Etat Civil et Administration du Territoire.

La Commune est le lieu le plus proche de la vie quotidienne des citoyens et le symbole de la démocratie locale.

La révolution française nous a apporté notre esprit de clocher, notre attachement à nos valeurs républicaines : Liberté - Egalité - Fraternité.

La loi de 1884 instaure l'obligation de construire une maison commune pour accueillir son administration et surtout le Conseil Municipal.

Notre Mairie se dresse fièrement au milieu du village et représente le désir de vivre ensemble et de partager une histoire commune.

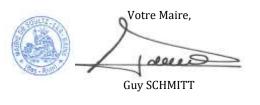
L'avenir de nos communes, proche et efficace, est aujourd'hui menacé. Les textes engageant sa dissolution se succèdent : fusion des communes, baisse des dotations.

«C'est dans la commune que réside la force des peuples libres» (Alexis DE TOCQUEVILLE). «Si le pouvoir vient d'en haut, la confiance vient d'en bas» (Emmanuel-Joseph SIEYES).

A quelques jours de notre Fête Nationale, rappelons-nous toujours les enseignements qui ont fondés notre identité et les fondements de notre République.

Etre Soultzois n'empêche pas d'être en même temps citoyen français, européen et du monde car toute identité est plurielle.

Je vous souhaite, à toutes et tous d'agréables vacances d'été et vous engage à nous retrouver tout au long de nos activités d'été, prouvant ainsi votre engagement et votre attachement à notre terroir local.



Liste des Assistantes Maternelles

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BERST Eliane	26, rue de Saverne	06.84.93.31.40
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
LAUGEL Joëlle	6, rue des Vergers	06.50.58.43.47
LEHMANN Séverine	15, rue de Molsheim	03.69.81.13.23
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44

Le Relais d'Assistantes Maternelles

Le relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d'Assistantes Maternelles :

Adresse: 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone: 03.88.49.55.95 – Courriel: ram@cc-molsheim-mutzig.fr

Permanence téléphonique

- **Lundi** de 9h00 à 14h00
- **Mercredi** de 9h00 à 12h00
- **Vendredi** de 12h00 à 14h00

Accueil au Public (uniquement sur rendez-vous)

- Lundi de 13h00 à 16h30
- Mardi de 1600h à 18h30
- Mercredi de 9h00 à 12h00
- Vendredi de 14h00 à 17h00
- 1 Samedi par mois de 9h00 à 12h00

Plan canicule

La loi du 30 juin 2004 « solidarité pour l'autonomie des personnes âgées » porte obligation aux communes de créer un registre des personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que des personnes handicapées, pour faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement par M. le Préfet du plan d'urgence dit « plan canicule ».

Toute personne désirant cette intervention peut demander son inscription sur ce registre en contactant la Mairie (Stéphane SCHAAL au 03 88 38 10 24). Un tiers peut également demander l'inscription d'un de ses proches.

Les personnes déjà inscrites sur ce registre veilleront à nous signaler tout changement dans les informations fournies.

Collecte de Papiers / Plastiques :

La prochaine collecte des vieux papiers et des plastiques recyclables aura lieu :

Le Vendredi 22 juillet 2016 Dès 4 heures du matin



Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.



Les bennes de collectes pour le verre et les vêtements rue du Moulin sont déplacées sur le parking du Hall des Sports

Infos gendarmerie: opération tranquillité vacances

L'opération tranquillité vacances pour les vacances d'été est reconduite cette année.



La Gendarmerie invite les personnes qui s'absentent de leur domicile durant cette période à s'inscrire auprès de leur service.

Des patrouilles assureront plus particulièrement la sécurité de leur habitation durant leur absence.

Pendant celle-ci, il est recommandé d'aviser le voisinage et de faire en sorte que le domicile paraisse occupé (relevé du courrier et ouverture des volets en journée par une personne de confiance, programmateur électrique, etc.).

Contact : Gendarmerie de Molsheim, tél. 03.88.04.81.10.

La Gendarmerie incite la population à composer le 17 pour toute personne suspecte.

Sortie nocturne



Le vendredi 26 août 2016 à 19h00, traditionnelle promenade nocturne à travers vignes et champs, départ devant l'église Saint Maurice.

Découvrez notre ban communal, toute la richesse des paysages, de la faune et de la flore à votre portée et une vision d'un panorama nocturne des communes voisines.

Le retour est prévu vers 22h00 après un verre de l'amitié.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à :

Mairie de Soultz-les-Bains: 03 88 38 10 24

Commémoration de la fête nationale



Congés de la Bibliothèque

Les horaires d'été de la Bibliothèque sont les suivants :

Du 1^{er} **Juillet au 1**^{er} **août 2016** Mardi de 17h00 à 19h00 Samedi de 10h00 à 12h00

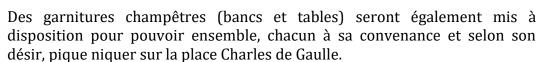
Fermeture de la Bibliothèque : du 1er au 15 Août 2016



Pique nique annuel

Depuis trois ans, la Municipalité vous propose de se retrouver pour un verre de l'amitié suivi d'un pique nique.

Cette année encore, nous vous proposons de nous retrouver le **lundi 15 août 2016** à 11h00 dans la cour de l'Ecole des Pins, rue du Fort.





Ce pique nique sera réalisé sous la forme d'une auberge espagnole où chacun mange ce qu'il a apporté.

Le beau temps sera avec nous.... Alors ne rater pas ce rendez-vous.

Venez nombreux..., Une occasion unique à ne pas manquer....

Vaccinations

Les prochaines séances de vaccinations auront lieu à la mairie de Soultz-les-Bains aux dates suivantes :

- ♦ Jeudi le 22 septembre 2016 de 19h00 à 19h30
- ♦ Jeudi le 6 octobre 2016 de19h00 à 19h30
- ♥ Ieudi le 13 octobre 2016 de19h00 à 19h30



Une convocation sera envoyée aux personnes concernées selon les informations en notre possession.

Cependant, même si vous n'avez pas reçu de convocation, vous pouvez vous présenter et bénéficier d'une vaccination gratuite.

Les personnes désirant être suivies par la Commune sont priées de venir s'inscrire en Mairie, accompagné de leur carnet de vaccination.

Les vaccins effectués sont les suivants : DTP (Diphtérie - Tétanos-Polio), TP (Tétanos-Polio), et T (Tétanos).

Félicitations aux mariés

Samedi 11 juin 2016, se sont Julliane PRUNIER et Romain SANREY qui se sont dit « oui » devant leur famille et amis.

Et le jeudi 16 juin 2016, se sont Marie-Odile GOEFFT et Olivier WEISS qui se sont dit « oui » devant leur famille et amis.

Le Maire et le Conseil Municipal présentent leurs félicitations et leurs vœux de bonheur aux jeunes époux.

La prochaine collecte de sang aura lieu

Le Mardi 19 juillet 2016 de 18 h 00 à 20 h 30 au Hall des Sports.



Comme à l'habitude une collation sera offerte à la fin du don :



Barbecue - Salade Dessert Café

Venez nombreux.

Le Don du Sang est un geste vital et nécessaire. C'est un véritable engagement qui vient du cœur et qui sauve des vies. Il s'agit en effet de soigner des malades et des accidentés. Pour tous ceux qui en ont besoin chaque jour, rien ne peut remplacer le sang.

Concours Communal des Maisons Fleuries

A l'instar des années précédentes, le Concours Communal des Maisons Fleuries est reconduit en 2016.

Le règlement reste le même que les années précédentes : Aucune inscription n'est nécessaire.

Au cours de l'été, un jury passera dans le village pour repérer les maisons au fleurissement remarquable visible de la rue. Ce sont ces maisons qui seront retenues et qui participeront au concours communal.



Nous invitons donc chaque habitant à fleurir sa maison, à l'instar des services communaux qui fleurissent les lieux publics. Nous voulons les remercier ici toutes celles et tous ceux qui, sans ménager leur peine, embellissent notre cadre de vie et contribuent ainsi à offrir à leur concitoyens un cadre de vie coloré et bucolique.

Alors...A vos mains vertes!

Tour-vélo de la Communauté de Commune de la Région de Molsheim-Mutzig

A noter dans vos agendas!

La 14ème édition du Vélo-Tour de la Communauté de Communes aura lieu le **Dimanche 25 septembre 2016** à partir de 8 heures 30.



Arrête préfectoral portant réglementation du feu en forêt et de l'incinération de végétaux.

L'usage du feu en forêt et ce jusqu'à une distance de 200 mètres des bois ainsi que l'incinération de végétaux sur pied sont réglementés par un arrêté préfectoral en date du 27 février 1997. Cet arrêté d'application immédiate est disponible sur le site Internet de la Préfecture www.alsace.sit.gouv.fr

GI)

Ces dispositions s'appliquent du 15 mars au 15 octobre et précisent qu'il est interdit :

- A toute personne d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations et reboisements
- ♥ De fumer en forêt ainsi que sur les voies publiques ou privées traversant les forêts
- ♥ D'incinérer des végétaux sur pied

Des adaptations sont possibles pour les propriétaires des terrains. Pour tout renseignement s'adresser à la Mairie

Il est également rappelé qu'il y a interdiction de faire du feu pour brûler les ordures ménagères, les déchets de taille ou du gazon en agglomération en application des dispositions du règlement sanitaire départemental et par bon sens pour éviter toute pollution par fumée ou d'incommoder les voisins.

Tondeuse et autres matériels bruyants

Avec l'arrivée des beaux jours, nous rappelons à la population les dispositions en vigueur concernant l'utilisation de tondeuses et autres matériels bruyants pour le jardinage et l'entretien des espaces verts.



Leur usage est permis tous les jours de la semaine de <u>7 heures à 20 heures</u> sauf dimanches et jours fériés.

Bourse aux vêtements de l'Association Saint Jean

Une bourse aux vêtement organisée par l'Association Saint Jean, ouverte à toute personne désirant vendre ou acheter des vêtements de toutes saisons et de puériculture de 0 à 99 ans, ainsi que tout article de sport est organisée bénévolement dans le but de rendre service à tous.

Elle aura lieu:

Salle polyvalente Samedi 17 septembre 2016 Dimanche 18 septembre 2016

Les dépôts de vêtements se feront les 10 et 11 septembre 2016

Vous pouvez d'ores et déjà noter cette date dans vos agendas et pour tous renseignements complémentaires, vous pouvez prendre contact avec Régine au 06.72.35.18.80

Inscription sur les listes électorales:



La période d'inscription sur les listes électorales s'ouvre du 1er septembre au 31 décembre 2016 et donnera lieu à une refonte générale des listes d'électeurs de nationalité française ainsi qu'à la révision des deux listes électorales complémentaires des électeurs ressortissants de l'Union européenne résidant en France, l'une pour l'élection des représentants français au parlement européen et l'autre pour les élections municipales.

Les nouveaux arrivants sont priés de se faire inscrire à la Mairie aux heures de permanence du secrétariat.

Les jeunes gens et jeunes filles ayant atteint l'âge de 18 ans en 2016 ou atteignant cet âge avant le 1er Mars 2017 sont inscrits d'office sur la liste

électorale. Il leur appartient néanmoins de vérifier cette inscription pour éviter toute erreur.

Les demandes d'inscription sur la liste électorale sont reçues jusqu'au 31 décembre 2016.

Cette démarche est obligatoire pour pouvoir voter dans notre commune à partir du 1er mars 2017.

Info Select' Om

Depuis le 1^{er} juin 2016, de nouvelles consignes de tri sont mises en place, à savoir :



Petits budgets : les aides de la Caf pour partir en vacances

Les Caisses d'allocations familiales (Caf) rappellent l'existence d'un certain nombre de dispositifs destinés à faciliter le départ en vacances des familles (aides pour financer les vacances et accompagnement pour trouver par exemple un lieu de villégiature ou pour gérer le budget).



Certaines Caf et certaines caisses de mutualité sociale agricole proposent en effet le dispositif Vacaf qui comprend :

- une aide pour les vacances familiales (AVF) à destination des foyers aux revenus modestes (financement jusqu'à 50 % du coût d'un séjour) ;
- une aide aux vacances sociales (AVS) pour les familles à faibles revenus (financement jusqu'à 90 % des frais);
- une aide aux vacances enfants locale (Avel) et une aide aux vacances enfants nationale (Aven) permettant de financer le séjour des enfants dans des centres de vacances (colonies, camps...).

À noter :

Toutes ces aides sont attribuées notamment sous conditions de ressources.

Fête des voisins - Quartier des vergers

Ce dimanche le 5 juin 2016, et pour la 9°année consécutive, les résidents du quartier des Vergers se sont retrouvés pour la traditionnelle "fête des voisins".

Rendez vous a été pris pour midi pour déguster une succulente PAELLA arrosée de différents vins du terroir.



L'ambiance et la bonne humeur étaient au rendez vous; le soleil aussi.

La fête s'est terminée très tard. Le mot de la fin « à l'année prochaine pour le 10° anniversaire ».

Animaux errants

Pour votre information en date du 29 septembre 2015, la Commune de Soultz-les-Bains a signé une convention de fourrière avec la SPA de SAVERNE et Environs.

Aussi, depuis le 1^{er} octobre 2015, vous pouvez faire appel à la S.P.A. de Saverne et Environs qui est chargé d'accueillir au refuge, 68 rue de l'Ermitage les chiens ou chats trouvés errants.

SAVERILE SAVERILE

Téléphone : 03 88 71 01 71

Enquête publique du SCoT

L'enquête publique relative au projet de Schéma de Cohérente Territoriale (SCoT) du SCoT de la Bruche aura lieu du **lundi 13 juin au mercredi 13 juillet prochain.**



Monsieur Jean-Luc DEJEANT a été nommé commissaire enquêteur et Monsieur Jean-Pierre MEUILLET son suppléant.

L'enquête publique vise à assurer l'information et la participation du public sur ce document.

Durant cette période le dossier d'enquête publique sera consultable dans les communes, les communautés de communes du territoire du SCoT de la BRUCHE et sur le site internet du SCoT. Monsieur le Commissaire enquêteur tiendra 6 permanences pour échanger sur le dossier et recevoir les observations du public.

Lieux de l'enquête publique et horaires des permanences de Monsieur le Commissaire enquêteur :

- Siège de la Communauté de Communes de la Région de MOLSHEIM-MUTZIG (2 route Ecospace MOLSHEIM) : lundi 13 juin 2016, de 9h à 11h
- Siège de la Communauté de Communes de la Vallée de la Bruche (114 Grand'Rue SCHIRMECK) : mardi 21 juin 2016, de 9h à 11h
- Mairie d'URMATT

(2 rue de l'Eglise): jeudi 23 juin 2016, de 9h à 11h

- Mairie de SAINT-BLAISE-LA-ROCHE (1 route de Colroy): jeudi 30 juin 2016, de 9h à 11h
- Mairie de DUPPIGHEIM salle Hanse Luis
 (50 rue du Gal de Gaulle DUPPIGHEIM) : mardi 5 juillet 2016, de 9h à 11h
- Mairie de MOLSHEIM (17 place de l'Hôtel de Ville) : mardi 12 juillet 2016, de 9h à 11h

Le dossier d'enquête publique est également consultable sur le site Internet du SCoT de la Bruche et les observations pourront être communiquées pendant la durée de l'enquête publique :

🦫 par courrier à :

Monsieur le Commissaire enquêteur, Syndicat Mixte du SCoT de la Bruche 2, route Ecospace 67120 MOLSHEIM

by par courrier électronique à l'adresse suivante :

contact@scotbruche.fr

A l'issue de l'enquête publique, Monsieur le Commissaire enquêteur disposera d'un délai d'un mois pour rendre son rapport et ses conclusions au Président du SCoT de la Bruche.

Ces documents seront consultables pendant un an sur le site Internet du SCoT

<u>En fonction de ce rapport, le document pourra être modifié avant d'être adopté par le Comité Syndical du SCoT de la Bruche.</u>

Informations et renseignements complémentaires :

Toute information relative au projet de Schéma de Cohérence Territoriale de la Bruche arrêté ou à la présente enquête publique peut être demandée auprès du Président ou du Directeur (M. Grégory HEINRICH) du Syndicat Mixte du SCoT de la Bruche :

- par courrier postal adressé au Syndicat Mixte du SCoT de la Bruche, 2 route Ecospace, 67120 MOLSHEIM
- par télécopie au 03.88.49.38.14
- par courrier électronique, à l'adresse : secretariat@scotbruche.fr
- par téléphone au 03.88.49.31.31

•

Communiqué Gendarmerie : l'application « bicycode »



Le BICYCODE est LE SEUL DISPOSITIF reconnu par l'État pour la lutte contre le vol et le recel de vélos. Il consiste à graver sur le cadre des vélos un numéro unique et standardisé, référencé dans un fichier national accessible en ligne : www.bicycode.org.



L'objectif du dispositif est de permettre la restitution des vélos volés à leurs propriétaires par la gendarmerie et de lutter contre le recel et la revente illicite.





Pour faire marquer son vélo, il faut :

- o aller sur le site www.bicycode.org (carte interactive) et choisir dans la liste exhaustive l'opérateur agréé Bicycode le plus proche de chez vous. Le prix du marquage est aux alentours de 5 euros :
- se munir de son vélo, de sa carte d'identité et de la facture d'achat du vélo. Une fois le marquage réalisé, un « passeport vélo » vous est remis. En cas de vente du vélo, vous devez remettre ce passeport à l'acheteur;
- o dès que votre vélo est marqué, vous enregistrez sur le site www.bicycode.org afin d'activer le service rendu par le marquage Bicycode et ainsi de pouvoir se faire restituer son vélo en cas de vol.

En cas de vol, il faut :

- o aller sur le site www.bicycode.org et renseigner la fiche « déclaration de vol » ;
- o déposer plainte auprès de la brigade de gendarmerie la plus proche.

Si votre vélo vous est restitué, n'oubliez pas de le déclarer « retrouvé » selon les mêmes modalités.

Passeports : les timbres fiscaux dématérialisés disponibles chez les buralistes

Depuis le 18 octobre 2015, il est possible d'acheter chez les buralistes les timbres fiscaux dématérialisés qui sont nécessaires à l'obtention d'un passeport.

C'est ce que précise un arrêté publié au Journal officiel du 17 octobre 2015.



Rappel:

Vous pouvez aussi acheter en ligne vos timbres fiscaux pour votre passeport directement sur timbres.impots.gouv.fr.

Bloctel : la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique à partir du 1er juin 2016

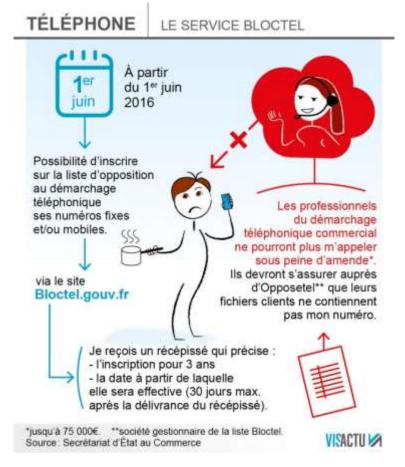
Bloctel, la nouvelle liste d'opposition au démarchage téléphonique est ouverte depuis le 1er juin 2016.

Les consommateurs peuvent donc s'inscrire gratuitement sur ce registre d'opposition.

Pour cela, ils doivent entrer leur(s) numéro(s) de téléphone fixe(s) et/ou portable(s) sur le site www.bloctel.gouv.fr. Ils reçoivent alors par courriel une confirmation d'inscription sous 48 heures. Il convient de vérifier que le message est bien arrivé (si nécessaire parmi les spams). L'inscription n'est prise en compte effectivement que lorsque les consommateurs ont cliqué sur le lien hypertexte proposé dans le courriel de confirmation.

Les consommateurs sont alors protégés contre la prospection téléphonique dans un délai maximum de 30 jours après la confirmation de leur inscription.

La durée d'inscription sur la liste d'opposition est valable 3 ans. Par conséquent, 3 mois avant l'expiration de ce délai de 3 ans, les consommateurs sont contactés par courriel ou courrier postal pour renouveler, s'ils le souhaitent, l'inscription de leur(s) numéro(s) sur le registre d'opposition.



Si les appels continuent, les consommateurs peuvent s'identifier sur le site www.bloctel.gouv.fr afin de remplir le formulaire de réclamation. Les services de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF) mèneront les enquêtes nécessaires.

Toutefois, le démarchage reste autorisé dans les situations suivantes :

- « en cas de relations contractuelles préexistantes » (par exemple, votre banque pourra continuer à vous appeler pour vous formuler des offres);
- en vue de la fourniture de journaux, de périodiques ou de magazines ;
- de la part d'instituts de sondage ou d'associations à but non lucratif, dès lors qu'il ne s'agira pas de prospection commerciale.

Les spams vocaux et les SMS, pour lesquels il existe déjà un numéro de signalement, ne sont pas concernés par Bloctel. Ils doivent être renvoyés par SMS au 33 700.

En outre, tous les opérateurs de téléphonie proposent à leurs abonnés de s'inscrire gratuitement sur une liste d'opposition. Il existe deux types de listes d'opposition :

- la liste rouge (les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite sur cette liste ne sont pas mentionnées sur les listes d'abonnés ou d'utilisateurs) ;
- la liste orange (les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite sur cette liste orange ne sont plus communiquées à des entreprises commerciales en vue d'une utilisation à des fins de prospection directe. L'inscription sur la liste orange permet d'éviter le démarchage des entreprises commerciales mais les coordonnées téléphoniques de la personne inscrite continuent de figurer dans l'annuaire universel).

Examen du code de la route : l'inscription en ligne, c'est possible !

Des prestataires privés, agréés par l'État, peuvent désormais faire passer l'épreuve théorique générale du permis de conduire (le code). Dans le cadre de cette réforme, le groupe La Poste et la société SGS viennent de lancer leur site internet pour permettre aux candidats de réserver une place pour cet examen : lecode.laposte.fr et objectifcode.com. Cette externalisation vise à réduire les délais d'attente mais les centres d'examen de l'État continuent de faire passer l'épreuve.



Comment s'inscrire?

Il convient de se munir de son code NEPH (Numéro d'enregistrement préfectoral harmonisé). Ce code se compose de 12 chiffres et il est obligatoire pour se présenter aux épreuves théorique et pratique du permis de conduire. Il est remis aux candidats lors de leur inscription à l'examen. Les sites www.lecode.laposte.fr ou www.objectifcode.com permettent maintenant aux candidats de choisir le centre d'examen, la date et l'heure de l'épreuve.

Pour finaliser la réservation, les sites demandent de fournir ses coordonnées bancaires afin de régler la redevance pour le passage de l'épreuve du **code** $(30 \in)$.

♦ À savoir :

L'auto-école peut aussi se charger de l'inscription en ligne.

Que se passe-t-il ensuite?

Objectifcode.com envoie une confirmation et une convocation par message électronique et lecode.laposte.fr transmet un message de confirmation d'inscription pour poursuivre le processus.

Muni de sa pièce d'identité et de sa convocation, le candidat se rend ensuite sur le lieu de l'examen pour passer l'épreuve. Le prestataire transmet alors les réponses au ministère de l'Intérieur pour la correction et les candidats reçoivent une réponse 48 heures plus tard par message électronique.

Les sites d'examen

Dans un premier temps, La Poste propose 12 sites d'examen dans 9 départements et la société SGS dispose, quant à elle, de 13 salles. Ces prestataires prévoient des ouvertures supplémentaires au mois de juillet 2016.

L'ABRAPA RECRUTE

L'ABRAPA recherche des aides à domicile et auxiliaires de vie sociale

Postes à pourvoir sur les secteurs de Molsheim-Rosheim-Obernai-Barr Pour les périodes du 25 juillet au 4 septembre 2016

Permis et voiture indispensable

Intéressé (e)?

Adressez votre candidature à : Pole.recrutement@abrapa.asso.fr

Abrapa/pré-recrutement - 22 Place des Halles - 67000 STRASBOURG

- Bulletin d'Informations Communales n° 294 - Page 13 - Juillet 2016



Création d'une ruche à ERGERSHEIM

La Ruche qui dit Oui! est un service web qui donne des ailes aux circuits courts. La plateforme de vente en ligne favorise les échanges directs entre producteurs locaux et communautés de consommateurs qui se retrouvent régulièrement lors de véritables marchés éphémères.

INSCRIVEZ VOUS* SUR www.laruchequiditoui.fr

Aussi, chaque semaine, retrouvez à la Ruche d'Ergersheim de bons aliments issus d'une agriculture fermière de qualité.

Légumes, fruits, viandes, œufs, produits laitiers, pain, miel et confiture, on peut tout trouver dans une Ruche. Venez rencontrer les Producteurs et profitez de cette nouvelle façon de mieux manger tout en soutenant l'agriculture locale.



MANGER MIEUX MANGER JUSTE

OUVERTURE A

ERGERSHEIM

Une Ruche, c'est bien plus qu'un marché éphémère. C'est aussi une communauté de voisins qui permet de se rencontrer, d'échanger et de s'entraider.

Distribution

Chaque vendredi de 18h00 à 19h00

Adresse

54 rue principale 67120 Ergersheim

LA JOURNEE DES ASSOCIATIONS

Jeunes et moins jeunes, volontaires ou simples curieux, la Commune de Soultz-les-Bains et les associations vous proposent de vous retrouver au Hall des Sports le

Dimanche 11 septembre 2016 de 9h00 à12h00

pour découvrir nos associations et leurs activités.

Chaque association proposera ses activités sous la forme d'un stand d'accueil

Ce temps d'échange sera poursuivi autour du verre de l'amitié à midi



Un dialogue et une discussion sera organisée entre les jeunes, les responsables des associations pour entendre les souhaits et les objectifs de chacun.

Seront présentes les associations suivantes :

- Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique
- Association « St Jean »
- **Association Sports et Loisirs**
- Amicale de Sapeurs Pompiers
- Association Don du Sang
- **Association Patrimoine Soultz-les-Bains**
- Association « Danse »
- Club Féminin

- Association Taï Ji Quan de la Bruche
- Association « La Soupe aux Jeux »
- Chorale Ste Cécile
- Conservatoire des Sites Alsaciens
- Bibliothèque municipale
- **Association Regard**
- Gymnastique féminine
- Association Soultz-les-Bains en Force

Information suite au passage à la TNT

Selon la dernière étude Médiamétrie réalisée après le 5 avril 2016 pour le compte de l'Agence nationale des fréquences (ANFR), 90 % des foyers recevant la télévision par une antenne râteau ont vécu le passage à la TNT HD sans difficultés. Préparés à ce changement par la campagne d'information nationale de l'ANFR, ils ont considéré que ce passage était une bonne chose, notamment du fait de la meilleure qualité d'image et de l'arrivée de nouvelles chaînes en HD, jusqu'alors non reçues.



Néanmoins, quelques téléspectateurs ont pu et peuvent encore connaître des difficultés de réception de la TNT depuis le 5 avril 2016. L'Etat a mis en place **une aide à la réception** versée par l'ANFR et destinée à ces personnes, qui doivent adapter leur antenne râteau ou passer à un mode de réception alternatif (satellite, ADSL, fibre optique ou câble) pour rétablir la réception des chaînes de télévision qu'ils auraient perdues.

Le montant maximal de l'aide (une seule par foyer fiscal) pour les **résidences principales uniquement en réception exclusive hertzienne** est de :

- **❖ 120 €** pour une adaptation ou réorientation de leur antenne râteau,
- **❖** 250 € pour un changement de mode de réception.

Pour les **habitations collectives**, ce montant maximum est de **500 €**.

Elle est accordée sans conditions de ressources, mais toutes les demandes d'aide doivent impérativement être justifiées par une attestation d'antenniste et la facture des travaux entrepris.

Les particuliers peuvent demander l'aide à la réception sur le site www.recevoirlatnt.fr, à la rubrique " les aides de l'Etat " s'ils disposent d'un accès internet. Ils pourront ainsi initier eux-mêmes leur demande 7 jours/7 et 24h/24.

Les conseillers du centre d'appel de l'ANFR traitent également les demandes par téléphone. Ils sont joignables au 0970 818 818 du lundi au vendredi de 8h à 19h (appel non surtaxé).

Seules les aides initiées par ces deux moyens seront recevables.

Plan Local d'Urbanisme de Soultz-les-Bains

Comme indiqué dans les Dernières Nouvelles d'Alsace du 24 avril 2016 et dans les Bulletins d'Information Communaux N° 292 et 293, la Commune de Soultz-lesbains prépare son Plan local d'urbanisme.

A cet effet, une première réunion publique avait été organisée le mardi 19 avril 2016 à 19h00 au Hall des Sports.

Il est rappelé aux habitants, que ces derniers peuvent s'exprimer sur le PLU, soit dès à présent,

Plan Local d'Urbanisme

sur le registre disponible en Mairie, soit au moment de l'enquête publique à venir.

Informations de l'Association Agréée de Pêche et de Protection du Milieu Aquatique de Soultz-les-bains

Programme Automne 2016

> Manifestations:

• Pèche grosse truite

• Pêche au brochet (à partir de 7h30)

• Assemblée générale

Dimanche le 4 septembre 2016 Dimanche le 16 octobre 2016 Dimanche le 23 octobre 2016 Dimanche le 4 décembre 2016

Renseignements sur la pêche dans la Mossig ou à l'étang :

- Mossig: Interdiction de pêcher dans les réserves du moulin
 - du pont à l'écluse, côté Soultz-Les-Bains
 - 50m en aval de l'écluse coté Dahlenheim
- Etang: ouverture, en dehors des dimanches de concours et de locations:
 - les dimanches matin de 8h00 à 11 heures 30
 - nombre de cannes : 1 ou 2 cannes, selon l'indication du calendrier affiché au club house
 - pêche au moulinet réservée à la pêche au vif, pêche au chènevis interdite
 - fermeture générale de l'étang de 20 novembre 2016
 - sans limite quantitatives pour les espèces communes sauf :
 - carpes : tout poisson dont le poids est > à 3 kg est à remettre à l'eau.
 En cas litige, la décision sera du ressort de la personne de permanence
 - les esturgeons sont également à remettre à l'eau

Renseignements complémentaires et inscriptions :

- M. Jean-Pierre HENG 03 88 38 33 97
- M. Jean-Claude REGIN 03 88 38 49 12

Installer une caméra chez vous : rappel des règles

Si vous pouvez installer des caméras chez vous afin d'assurer la sécurité de votre domicile, vous devez veiller à respecter la vie privée des voisins, des visiteurs et des passants. C'est ce que rappelle la Commission nationale informatique et libertés (Cnil).

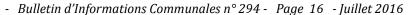
Si vous pouvez filmer les abords immédiats de votre propriété (trottoir devant le portail ou la façade), ces images ne doivent pas être utilisées pour d'autres raisons que celles d'assurer la sécurité de votre domicile.



Par ailleurs, les personnes pouvant être filmées doivent être informées de l'existence de ce type de dispositif par exemple par le biais d'un panneau d'information, ces images ne pouvant pas non plus être diffusées sur internet et sur les réseaux sociaux.

À savoir :

Un particulier qui installe des caméras dans sa propriété à des fins uniquement personnelles n'a ni déclaration à effectuer auprès de la Cnil, ni autorisation à solliciter auprès de la préfecture.





Exposition à la Bibliothèque

M. Pierre WETTA, amateur d'orchidées et photographe à ses heures, expose en photo macro ses plus beaux instantanés de petites bêtes, papillons, fleurs et chouettes!

Aux heures d'ouverture de la bibliothèque durant les mois de juin et juillet 2016

Un regard sur le monde au plus près de la nature



Horaires d'ouverture de la Bibliothèque

Du 1er juin au 31 juillet 2016

Mardi de 16h30 à 18h30 Mercredi de 15h00 à 17h00 Vendredi de 17h00 à 19h00 Samedi de 10h00 à 12h00 **Du 1**er **Juillet au 1**er **août 2016** Mardi de 17h00 à 19h00 Samedi de 10h00 à 12h00

Accueil Périscolaire

Malgré les moyens mis en œuvre par la Commune, l'accueil périscolaire ne pourra pas ouvrir ses portes à la rentrée 2016 comme espéré, faute d'inscriptions

Nombres d'enfants inscrits en Mairie :

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
Matin	0	0	0	0	0
Midi	1 ou 2	2 ou 3	2 ou 3	3 ou 4	2 ou 3
Soir	1 ou 2	2 ou 3	2 ou 3	2 ou 3	2 ou 3

Pour fonctionner, l'accueil périscolaire nécessite la présence de deux encadrants ; son ouverture n'est donc pas envisageable pour une fréquentation aussi faible.

Location de la salle paroissiale, rue du presbytère

Il est possible de louer la salle paroissiale pour un usage privé. La capacité de la salle est de 48 personnes maximum.

La salle est équipée de mobilier et couverts, ainsi que d'un évier.

Afin de préserver la quiétude des habitants de l'immeuble, la musique et toutes activités bruyantes sont interdites au-delà de 22h.

Le tarif est de 50€ / tranche de 24h pour les habitants de la communauté de paroisses (Soultz-les-Bains, Avolsheim, Osthoffen, Ernolsheim, Ergersheim, Kolbsheim, Wolxheim) et 75€ pour les autres (hors charges d'électricité). Le nettoyage des locaux est à charge des utilisateurs.

Contact: M. Goefft 13, rue St Maurice Soultz-les-Bains / Tél 03 88 38 04 79

De la pampa argentine aux collines sèches d'alsace... Les lamas débarquent à Soultz!



Arrivées le 9 juin dernier, Pepita et Chokina se sont installées à la sortie du village, près de Hall des Sports. Ces jeunes camélidés d'un an et demi vont jouer un rôle de désherbant naturel, participant ainsi de manière originale et ludique à la réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.

Les lamas sont des animaux de pâturage peu exigeants, dont les besoins en nourriture et en étables ne sont pas compliqués. Ils empêchent la végétation sauvage de croître tout en préservant leur

environnement. Même dans les terrains raides et peu praticables, leurs coussinets leur permettent de ne provoquer que très peu de dégâts sur leur passage.

Leurs premières missions de jardinier concerneront les abords du hall des sports et au dessus du cimetière. Elles seront conduites par Christian Farner, qui va s'improviser berger pour l'occasion.





Pepita et Chokina devraient recevoir cet été la visite d'un mâle, qui permettra espérons-le d'agrandir cette famille de paysagistes à poils long.





L'école des Pins en fête!

Le samedi 4 juin 2016, les 80 élèves de l'école encadrés par leurs enseignantes et leur ATSEM avaient donné rendez-vous à leur famille, à leurs amis et à l'ensemble des habitants de la commune pour la traditionnelle fête de l'école.



L'ensemble des élèves, de la petite section de maternelle au CM2, sont montés sur scène, à tour de rôle, pour présenter chants, danses, poèmes... Ils ont fait voyager le public en leur proposant des danses du monde (salsa, valse viennoise, haka...), en les amenant en Afrique au son des percussions et en leur lisant un conte inventé par les élèves du CE2-CM1-CM2 et mettant en scène Inaya, la mascotte de l'école. Le retour sur scène à la fin du spectacle des élèves du CE1-CE2 pour présenter une danse endiablée sur la musique des « Bronzés font du ski » a provoqué un franc moment de rigolade dans la salle.

Le public n'a pas ménagé ses applaudissements pour ces prestations très appréciées de tous. Pour la joie de tous les élèves, des enseignants et des parents, tout cela s'est déroulé sous l'œil bienveillant d'Anny Mangel.

La journée s'est achevée par un repas auquel plus de 260 convives ont pris part. Au cours de la soirée, les personnes présentes dans la salle ont pu estimer le poids de deux bonbonnières. Les heureux gagnants, M. Bechtle et M. Burckhardt, sont repartis avec les lots estimés. Ils ont tous deux retrouvés le poids exacts de leur bonbonnière : 4 kg pour l'une et 3,900 kg pour l'autre.



Un grand merci aux élèves, aux parents bénévoles, aux commerçants, à Marie-Paule et au club féminin pour la confection des costumes, à M. Goncalves pour le prêt de la sono et à la Commune pour son aide. Grâce à eux, cette journée a été un vrai succès!

Informations de la Trésorerie

Modification des horaires d'ouverture de la trésorerie de MOLSHEIM :

À compter du 4 juillet 2016, la trésorerie sera ouverte au public

lundi, mardi et jeudi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 16h ; Fermeture le mercredi et le vendredi.



Vigicrues : informations en ligne sur les risques d'inondation

Alors qu'une partie de la France connaît de très fortes précipitations et que certains départements ont été placés en vigilance rouge pour cause d'inondations, le dispositif « *Vigicrues* » vous informe en ligne sur les risques de crues concernant les différents tronçons de cours d'eau en France.



Par ailleurs, « Vigicrues » émet régulièrement des bulletins d'information précisant :

- l'état maximal de vigilance sur la France ;
- les faits nouveaux;
- la qualification de la situation ;
- la liste des tronçons de cours d'eau en vigilance crue orange ou rouge ;
- un commentaire général sur la situation nationale du moment ;
- l'évolution prévue ;
- la situation hydrologique détaillée ;
- les conséquences possibles ;
- les conseils de comportement.

À noter :

Il est notamment demandé de suivre les consignes de sécurité des pouvoirs publics, d'éviter tout déplacement, de se tenir informé de l'évolution de la situation et de veiller à la protection des biens pouvant être inondés ou emportés.

Rentrée Scolaire



A la veille des vacances d'été, il est important de rappeler que la prochaine rentrée scolaire aura lieu le :

Jeudi 1er septembre 2016 à 8h15.

Bonnes vacances encore à tous et à toutes....

Bonnes vacances à tous ...

Le Conseil Municipal et le personnel de la Mairie vous souhaitent à tous de passer de bonnes vacances et un bon été à Soultz les Bains ou ailleurs.

Quoi qu'il en soit, si l'envie vous vient de nous écrire une carte, il ne faut surtout pas hésiter à le faire. Ce sera avec grand plaisir que nous l'afficherons!

